



**HAL**  
open science

## Quelques éléments de comparaison des taux de chômage français et américain

Arnaud Lefranc

► **To cite this version:**

Arnaud Lefranc. Quelques éléments de comparaison des taux de chômage français et américain. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 1997, 301 (1), pp.61 - 72. 10.3406/es-tat.1997.2533 . halshs-01651808

**HAL Id: halshs-01651808**

**<https://shs.hal.science/halshs-01651808>**

Submitted on 1 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Quelques éléments de comparaison des taux de chômage français et américain

Arnaud Lefranc\*

Le bas niveau du chômage américain est fréquemment rappelé pour souligner les faibles performances de l'économie française dans ce domaine. Un tel écart de taux agrégés ne permet cependant pas de mesurer les difficultés d'accès à l'emploi des différentes catégories qui composent le marché du travail. Une divergence de taux de chômage au niveau macroéconomique peut en effet refléter soit une différence de qualification (mesurée ici par les diplômes) de la population active, soit un écart de taux de chômage de chacune des catégories de travailleurs, soit encore des différences dans l'enregistrement statistique des personnes à la recherche d'un emploi.

Pour les travailleurs de plus de 25 ans, le différentiel de taux de chômage s'explique pour l'essentiel par celui des structures de qualification. Cet effet ne peut être mis en avant pour expliquer le chômage des jeunes, dont l'accès à l'emploi est plus difficile en France, à diplôme égal et quel que soit l'indicateur de taux de chômage retenu.

\*Arnaud Lefranc est doctorant aux laboratoires Delta (EHESS) et Thema (Université Paris X). L'auteur remercie Daniel Cohen, Denis Fougère, François Rocherieux et Gilles Saint-Paul pour leurs commentaires sur une version préliminaire de cet article.

Les noms et dates entre parenthèses renvoient à la bibliographie en fin d'article.

Le bas niveau de taux de chômage américain (5,3 % en décembre 1996) semble souligner les mauvaises performances de l'économie française dans ce domaine (12,7 % en décembre 1996). Différents mécanismes peuvent cependant expliquer un tel écart : écarts de taux de chômage de chaque catégorie qui participe au marché du travail, différences de composition de la population active, divergence dans l'enregistrement statistique des personnes à la recherche d'un emploi. Pour rendre compte du fonctionnement du marché du travail français, il semble important d'identifier la contribution de chacun de ces facteurs au résultat agrégé. À cette fin, il est nécessaire de mener une analyse comparative désagrégée

de la participation au marché du travail et à l'emploi dans chacun des deux pays.

L'étude du marché du travail par catégorie de travailleurs laisse apparaître de grandes similitudes de taux de chômage par classe de diplôme, d'âge et de sexe. Cependant il existe aussi d'importantes différences dans la composition par niveau d'éducation de la population active, le niveau de formation initiale étant notablement plus élevé aux États-Unis. Une part substantielle (de l'ordre de deux tiers) de l'écart agrégé de taux de chômage est, de ce fait, imputable à la forte proportion des personnes non diplômées dans la population active française. Cet effet de composition joue de manière particulièrement

marquée dans le cas des hommes de 25 à 49 ans qui, à niveau d'éducation similaire, ne sont nullement plus touchés par le chômage que leurs homologues américains.

Par ailleurs, la prise en compte d'indicateurs élargis du phénomène de sous-emploi montre que, pour les travailleurs de 25 ans et plus en particulier pour les femmes, l'accès à l'emploi n'est pas plus faible en France qu'aux États-Unis, à niveau d'éducation comparable. L'étude des taux de non-emploi souligne en cela la difficulté d'une comparaison internationale basée sur le seul indicateur de taux de chômage et met en évidence la possibilité de biais dans l'enregistrement des personnes à la recherche d'un emploi.

Ces résultats trouvent leur limite dans l'explication du chômage des jeunes qui, même en tenant compte des effets de composition et d'enregistrement, semblent accéder à l'emploi avec plus de difficultés en France.

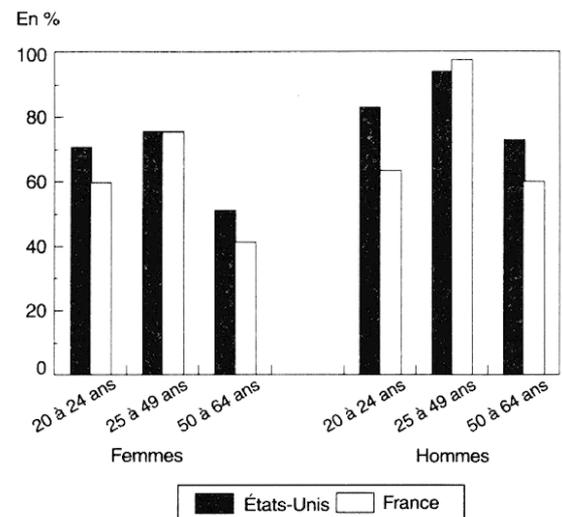
### Plus de non-diplômés parmi les actifs français

La population active se partage de la même façon entre hommes et femmes aux États-Unis et en France : en 1990, les femmes représentent 42,4 % de la population active en France et 44 % aux États-Unis. Les taux d'activité (1) des personnes âgées de 25 à 49 ans (cf. graphique I) se révèlent assez similaires, sans inflexion marquée au cours des dix dernières années : 97 % en France (93 % aux États-Unis) pour les hommes et 78 % pour les femmes (75 % aux États-Unis). En revanche, les tranches d'âge extrêmes connaissent un taux d'activité plus faible en France (le taux d'activité des personnes de 20 à 24 ans y est de l'ordre de 60 % contre 70 % pour les femmes américaines et plus de 80 % pour les hommes). En outre ce taux baisse au cours de la période récente, sous l'effet vraisemblable de l'allongement de la durée des études.

La décomposition par niveau de diplôme (cf. encadré 1) de la population active met en évidence le faible niveau moyen d'éducation en France, comparée aux États-Unis (cf. graphique II). Au début de la période (1983-1993), les personnes sans aucun diplôme (niveau 5) représentent 37 % de la population active en France contre seulement 3 % aux États-Unis. Par ailleurs seuls 24 % de la population active française sont bacheliers (niveau 3) contre 86 % aux États-Unis. Cette différence est vraisem-

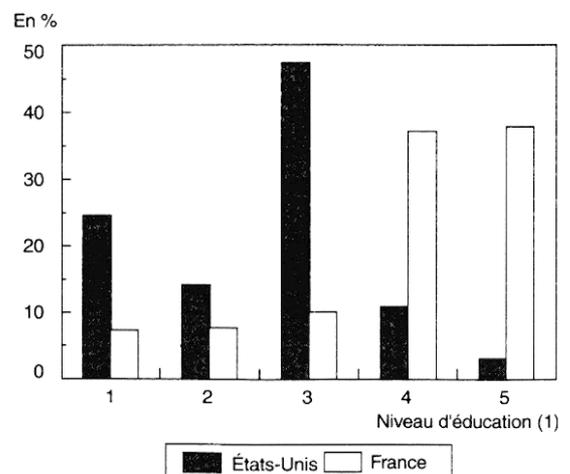
blablement due à un retard français dans l'accès à un enseignement de masse. Le niveau de scolarisation actuel de la population américaine résulte du développement de l'accès à l'enseignement réalisé dans les années soixante. Avant cette période, la structure de la population active américaine par niveau d'éducation était assez proche de la structure française actuelle comme le souligne, par exemple, le rapport de l'OCDE sur les États-Unis (OCDE, 1996).

Graphique I  
Taux d'activité selon le sexe et l'âge en 1990



Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).

Graphique II  
Composition par niveau d'éducation de la population active âgée de 20 à 64 ans, en 1990



1. Cf. encadré 1.  
Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).

## SOURCES, DONNÉES UTILISÉES ET DÉCOMPOSITION

Les données utilisées sont, pour la France, les enquêtes *Emploi* et, pour les États-Unis, les *Current Population Survey* (CPS). Les premières offrent une description précise de la population active française et permettent d'étudier la relation entre situation sur le marché du travail et qualification. Les secondes constituent la principale référence des études de la population active américaine (1).

Pour l'étude par catégorie de travailleurs, la population totale est répartie en classe d'âge, de sexe et de niveau d'éducation. Le découpage par tranche d'âge de la population en âge de travailler (2) distingue trois catégories : la première regroupe les nouveaux entrants sur le marché du travail (personnes âgées de 20 à 24 ans) ; la seconde inclut toutes les personnes âgées de 25 à 49 ans qui constituent le cœur du marché du travail ; enfin la dernière catégorie correspond aux travailleurs en fin de période d'activité, âgés de 50 à 64 ans.

Par ailleurs, le cursus scolaire et universitaire est découpé en 5 niveaux :

- le niveau 5 correspond aux personnes sans diplôme ;
- le niveau 4 correspond, dans le cas de la France, aux personnes ayant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur au baccalauréat (CAP, BEP, BEPC) ; dans le cas des États-Unis, il s'agit des personnes n'ayant pas terminé le cycle d'études secondaires (*High School Drop Out*) ;
- le niveau 3 correspond aux personnes ayant le baccalauréat ou ayant terminé une *High School* ;
- le niveau 2 correspond aux personnes ayant le niveau Bac + 2 en France et à celles ayant deux années de *College* aux États-Unis ;
- le niveau 1 correspond aux personnes ayant au moins une licence, en France, ou un *Bachelor's Degree*, aux États-Unis.

Enfin les catégories d'âge et de diplôme sont croisées avec le sexe de l'individu, aboutissant à une partition en 30 catégories de l'ensemble de la population. Ceci permet de saisir dans le détail les lignes de différenciation des individus face au risque de chômage.

Il y a deux limites évidentes de notre classification des individus qui ont trait à la manière d'appréhender la qualification individuelle.

D'une part, la prise en compte de la profession exercée ou de la catégorie socioprofessionnelle plutôt

que du niveau d'étude semblerait mieux à même de saisir les qualités de l'individu les plus pertinentes du point de vue du marché du travail, surtout pour les générations les plus âgées. L'usage d'une variable de qualification se heurte cependant à deux difficultés : la première concerne l'affectation d'une qualification aux individus au chômage au moment de l'enquête. La procédure généralement adoptée consiste à affecter aux individus la qualification du dernier emploi occupé, ce qui empêche de classer les individus au chômage et n'ayant pas encore travaillé ; la seconde a trait aux difficultés d'établissement d'une nomenclature de qualification pour les données américaines, celle-ci n'enregistrant que la profession exercée. Pour ces raisons, nous avons opté pour la classification des individus par niveau d'éducation présentée ci-dessus. Cette classification et la mise en correspondance implicite des niveaux d'éducation français et américains qu'elle opère sont basées sur le nombre d'années d'études effectuées. Ce critère simple, généralement retenu dans les études comparatives (3) des systèmes d'éducation, offre l'avantage d'une absence de préjugé quant à la performance relative de chaque système scolaire. En outre, les tests comparatifs basés sur les performances des élèves soulignent sa pertinence (cf. encadré 2).

D'autre part, la nature des études suivies n'est pas pris en compte. En particulier, aucune distinction n'est faite entre les individus issus de l'enseignement général et ceux issus de l'enseignement technique. On a regroupé dans une même classe les diplômés de l'enseignement secondaire technique (CAP et BEP) et de l'enseignement secondaire général de niveau BEPC. De même on n'a pas distingué les étudiants issus des premiers cycles universitaires de ceux ayant reçu un enseignement supérieur non universitaire. Ceci n'est pas sans conséquences dans la mesure où l'on sait par ailleurs qu'en France comme aux États-Unis, les diplômés de formation technique connaissent une intégration plus facile au marché du travail. Cette limite devra être gardée à l'esprit lors de la lecture d'une partie des résultats. Compte tenu de la précision des données d'éducation à notre disposition dans le cas américain, elle apparaissait cependant inévitable.

1. Elles fournissent notamment la base de calcul des taux de chômage publié par le Bureau of Labor Statistics.

2. Elle inclue toutes les personnes âgées de 15 à 64 ans.

3. Ce critère sert de base à la Classification internationale type de l'éducation (CITE) utilisée, par exemple, dans les études de l'OCDE.

## Encadré 2

### QUELQUES INDICES QUANTITATIFS DE COMPARAISON DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION

L'OCDE publie régulièrement un dossier de comparaison des systèmes scolaires des pays membres permettant de comprendre partiellement le bien-fondé de la mise en correspondance des niveaux de diplôme. En particulier, ils éclairent le préjugé selon lequel, à diplôme égal, les étudiants français seraient mieux éduqués ou plus qualifiés (OCDE, 1993 et 1995).

On constate tout d'abord que les dépenses d'éducation sont d'ordre comparable : dans chacun des pays, la dépense publique allouée à l'éducation représente, en 1991, environ 5,5 % du PIB, tous niveaux d'éducation inclus. Une différence apparaît cependant pour la dépense privée puisque celle-ci s'élève à 1,5 % du PIB aux États-Unis contre 0,5 % en France.

Compte tenu du niveau de PIB par tête plus faible en France, il en découle une dépense d'éducation par élève plus faible en France (4 319 dollars en taux de change PPA) qu'aux États-Unis (6 593 dollars). Ces différences sont surtout marquées pour les étudiants du supérieur.

Enfin les nombres d'élèves par professeur sont relativement similaires dans les deux pays :

15,9 élèves par professeurs aux États-Unis contre 14,3 en France.

Sur la base de ces indicateurs agrégés, il n'y a pas lieu de penser que la qualité du système d'enseignement américain soit moindre que celle du système d'enseignement français. Ce résultat n'est pas démenti par l'étude des performances d'élèves issues d'une enquête destinée à comparer les systèmes éducatifs à partir de résultats à des tests auxquels furent soumis des enfants de 14 ans. Ces résultats révèlent qu'à cet âge, il n'existe pas de différence significative entre la France et les États-Unis, au regard des tests de lecture et de sciences, même s'il semble que les élèves français réussissent un peu mieux en mathématiques.

Enfin les résultats de ces tests montrent une moins grande dispersion de niveaux en France, ce qui reflète peut-être la plus grande centralisation des politiques d'éducation et l'existence de diplômes nationaux.

Au total, sur la base de ce rapport de l'OCDE, une importante similitude entre les systèmes d'éducation semble se dégager, qui justifie la mise en correspondance des niveaux de diplôme adoptée dans cette étude.

### Les jeunes et les femmes sont plus touchés par le chômage en France

La comparaison des taux de chômage à un niveau de désagrégation intermédiaire par groupe d'âge et de sexe révèle pour chaque catégorie un taux de chômage moyen plus élevé en France qu'aux États-Unis. Les différences en niveau sont surtout marquées pour les personnes âgées de 20 à 24 ans et celles de 50 ans et plus : celles-ci sont deux fois plus touchées par le chômage en France qu'aux États-Unis. De même, les femmes françaises sont plus fréquemment au chômage que leurs homologues américaines.

Si, pour tenir compte des différences de niveau moyen, on étudie les taux de chômage relatifs, il apparaît alors que le chômage est aussi plus sélectif en France qu'aux États-Unis. En moyenne, le taux de chômage des jeunes est égal à 2,9 fois le taux de chômage agrégé en France contre 2,5 fois aux États-Unis (2). Par ailleurs, les femmes françaises sont toujours plus touchées par le chômage que les hommes alors qu'aux États-Unis, les taux de chômage sont relativement proches.

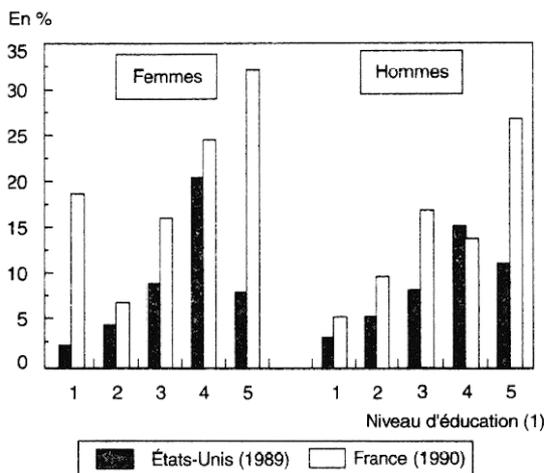
*2. Compte tenu de la durée importante du chômage des jeunes observée en France, le taux mesuré surestime vraisemblablement les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes en France (Fougère et Kamionka, 1992).*

Les résultats concernant les taux de chômage par diplôme sont quelque peu différents. La comparaison des moyennes de taux de chômage par diplôme pour les trois niveaux les plus élevés (baccalauréat et plus) ne laisse pas apparaître une hiérarchie nette entre les deux pays. Les diplômés de niveau 1 (licence ou plus) sont légèrement plus touchés par le chômage en France qu'aux États-Unis. En revanche les diplômés du cycle supérieur court le sont moins et les diplômés de niveau Bac ou équivalent ont des taux de chômage comparables dans les deux pays. Ce résultat ne vaut plus dès lors qu'on ne retient que les dernières années de la période, la dernière récession s'étant accompagnée en France d'une hausse marquée du taux de chômage de ces niveaux de diplôme jusque-là relativement épargnés par le risque de chômage.

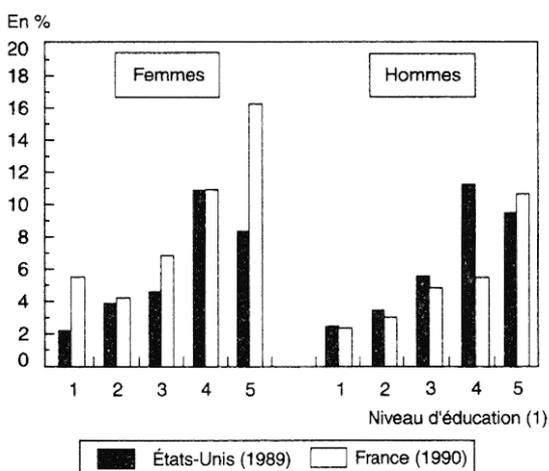
Pour les moins diplômés, la situation est aussi peu tranchée, dans la mesure où les personnes n'ayant pas accompli de cycle secondaire supérieur sont, en termes absolus, moins touchées par le chômage en France qu'aux États-Unis. Les personnes sans aucun diplôme sont par contre plus touchées par le chômage en France,

**Graphique III**  
**Taux de chômage selon le sexe**  
**et le niveau d'éducation**

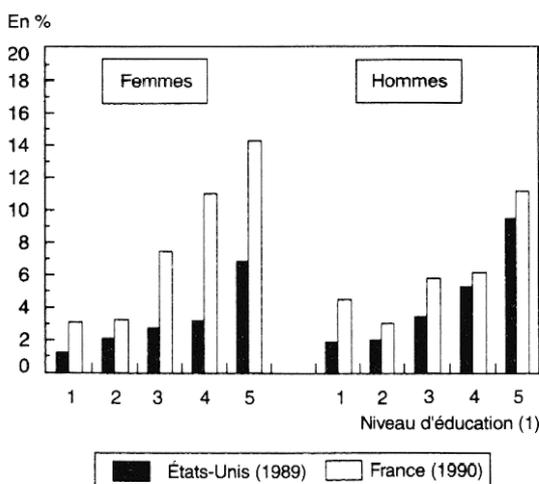
**A - 20 à 24 ans**



**B - 25 à 49 ans**



**C - 50 à 64 ans**



1. Cf. encadré 1.

Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).

alors qu'aux États-Unis, elles le sont significativement moins que les personnes n'ayant pas fini une *High School* (cycle secondaire). Cet écart, de l'ordre de 2,5 points, est à peu près constant sur la période, et ce malgré la faible taille des effectifs considérés.

Enfin, la comparaison des taux de chômage relatifs révèle une dispersion des taux de chômage par niveau d'éducation relativement plus forte aux États-Unis : les titulaires d'un diplôme équivalent au BEP, CAP ou BEPC y sont deux fois plus touchés par le chômage que l'individu moyen, alors qu'en France, ce rapport n'est que de 1,3.

L'étude des taux de chômage à un niveau de désagrégation intermédiaire (sexe, âge ou diplôme) donne une image imprécise des différences France/États-Unis puisque les taux de chômage par sexe et âge suggèrent une inégalité de l'accès à l'emploi plus marquée en France, qui ne se retrouve pas dans l'étude par niveau de diplôme. Ce hiatus s'explique par des effets de composition par diplôme au sein de chaque catégorie d'âge et de sexe. Pour les prendre en compte, il est nécessaire d'approfondir la description de la population active en croisant les critères démographiques (sexe et âge) avec les niveaux de diplôme. On obtient alors un découpage de la population active en trente catégories (cf. encadré 1). Le graphique III représente les taux de chômage de chaque catégorie, aux États-Unis et en France. On a retenu l'année 1989, pour le premier pays, et l'année 1990 pour le second, c'est-à-dire dans les deux cas la fin d'une période d'expansion. Trois sous-populations ressortent de cette étude :

- le marché du travail *des hommes de 25 à 49 ans* révèle des taux de chômage par niveau de diplôme assez proches dans les deux pays. Il existe une grande similitude de situation pour les personnes titulaires au moins du baccalauréat. Les taux américains sont nettement plus élevés que les taux français pour les diplômés de niveau 4 (CAP, BEP, BEPC ou *High School Drop Out*) et légèrement plus faibles pour les non-diplômés ;

- *les femmes françaises de 25 à 49 ans* sont plus au chômage que leurs homologues américaines, même à niveau de diplôme équivalent. L'écart est surtout marqué pour les niveaux de diplôme extrêmes. Le niveau relativement élevé du taux de chômage des femmes diplômées constitue un trait particulier du marché du travail français ;

– les taux de chômage *des jeunes* (20-24 ans) semblent plus élevés en France qu'aux États-Unis, surtout pour les niveaux d'éducation les plus faibles.

Enfin les écarts de taux de chômage les plus importants sont observés chez les femmes âgées de 50 ans et plus et titulaires au plus du baccalauréat et chez les personnes non diplômées âgées de 20 à 25 ans : l'écart de taux de chômage masculin est de plus de dix points, celui des femmes est de 25 points (cf. tableau 1).

Cette conclusion doit cependant tenir compte des limites de notre classification de niveau d'éducation. Le fait que les taux de chômage des hommes âgés de 25 à 49 ans soient comparables dans les deux pays à niveau d'éducation identique est fortement corroboré par d'autres études, utilisant notamment la CITE (Classification internationale type d'éducation). Par contre dans le cas des travailleurs les plus jeunes, le fait de distinguer, dans les deux pays, les individus issus de l'enseignement général de ceux issus de l'enseignement technique modifie nettement les résultats : pour les hommes, les taux de chômage à niveau d'éducation ainsi défini tournent à l'avantage de la France et les différentiels de taux de chômage des jeunes femmes sont moins marqués que ceux révélés par cette étude.

L'étude des taux de chômage, par catégorie de travailleurs à un niveau fin de désagrégation, valide donc l'existence de profondes inégalités, en France, dans l'accès à l'emploi. On peut identifier un segment du marché du travail,

celui des hommes âgés de 25 à 49 ans, voire dans une certaine mesure des femmes de même âge, dont les taux de chômage seraient assez peu différents de ceux du marché américain. À ce segment, il conviendrait d'opposer des groupes de travailleurs plus fortement exclus du marché du travail en France : les jeunes et les non-diplômés.

### Quel indicateur utiliser : taux de chômage ou de non-emploi ?

Une des difficultés soulevées par les comparaisons de taux de chômage de la partie précédente est liée au fait que, contingentes à une définition donnée du taux de chômage, elles ne saisissent qu'un aspect du phénomène de sous-emploi. Ces difficultés ont été soulignées dans une série d'études comparatives dont on rappelle en annexe les résultats. Pour combler partiellement les insuffisances d'une comparaison basée sur la mesure conventionnelle du chômage, les résultats précédents sont enrichis ici par l'étude, pour les différentes catégories de travailleurs, du taux de non-emploi (3).

Le taux de non-emploi constitue une mesure synthétique de l'accès à l'emploi, complémentaire du taux de chômage (cf. graphique IV). Celle-ci s'appuie sur l'hypothèse radicale consistant à enregistrer de la même manière les inactifs et

3. Le taux de chômage est défini comme le ratio de la population au chômage à la population active, le taux de non-emploi comme le ratio de la population non employée (chômeurs et inactifs) à la population en âge de travailler.

Tableau 1  
Les dix plus importantes différences de taux de chômage

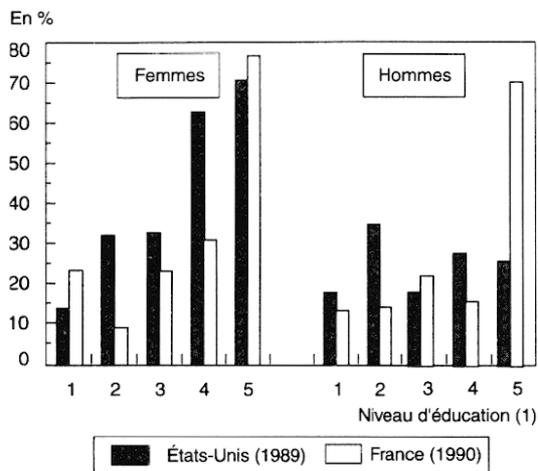
Sexe	Tranche d'âge	Niveau d'éducation (1)	États-Unis (1989)	France (1990)	Différence
Femmes	20 à 24 ans	5	8,18	32,42	24,24
Femmes	20 à 24 ans	1	2,38	18,96	16,58
Hommes	20 à 24 ans	5	11,31	27,15	15,85
Hommes	20 à 24 ans	3	8,41	17,11	8,70
Femmes	25 à 49 ans	5	8,30	16,24	7,94
Femmes	50 à 64 ans	4	3,12	10,95	7,83
Femmes	50 à 64 ans	5	6,77	14,22	7,45
Femmes	20 à 24 ans	3	9,17	16,29	7,13
Femmes	50 à 64 ans	3	2,69	7,41	4,71
Hommes	20 à 24 ans	2	5,51	9,93	4,43

1. Cf. encadré 1.

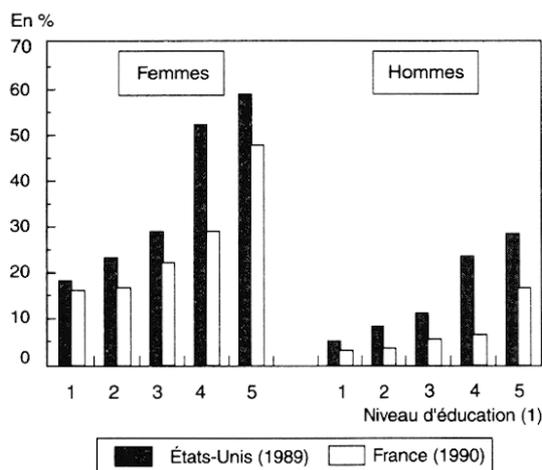
Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).

**Graphique IV**  
**Taux de non-emploi selon le sexe**  
**et le niveau d'éducation**

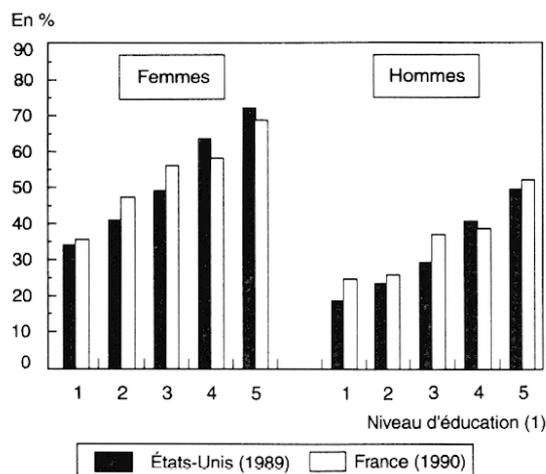
**A – 20 à 24 ans**



**B – 25 à 49 ans**



**C – 50 à 64 ans**



1. Cf. encadré 1.

Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).

les chômeurs. Ceci permet d'inclure les travailleurs découragés (généralement enregistrés comme inactifs) dans la mesure des difficultés d'accès à l'emploi (cf. annexe). Cette hypothèse est plus ou moins réductrice selon la catégorie de travailleurs considérée mais peut constituer un indicateur utile pour des catégories de travailleurs comme les hommes de 25 à 49 ans, pour lesquels le choix non contraint de ne pas travailler constitue vraisemblablement un phénomène marginal (4). Dans le cas des femmes, cette hypothèse peut être discutée. Dans celui des jeunes, la question est encore plus complexe : d'une part la non-participation des jeunes reflète le fait qu'une partie de ces personnes est encore en formation initiale, et de ce fait abusivement intégrée à la population disponible pour travailler, d'autre part, dans certains cas, le maintien en formation initiale dépend des difficultés d'accès à l'emploi.

Les taux de non-emploi agrégés masculins sont, au début des années quatre-vingt, relativement similaires, de l'ordre de 20 %. Sous l'effet vraisemblable de la montée du chômage, ce taux augmente, en France, pour atteindre 27 % alors qu'aux États-Unis il fluctue au cours du cycle.

Par classe d'âge, les taux de non-emploi sont plus faibles en France qu'aux États-Unis pour les hommes âgés de 25 à 49 ans. Le taux de non-emploi américain de cette catégorie varie entre 15 et 12 % alors qu'en France, il reste inférieur à 10 % jusqu'en 1991. Par ailleurs, si pour éviter les effets de composition, on étudie le taux de non-emploi par niveau de diplôme, il apparaît qu'à diplôme égal, les taux de non-emploi français sont presque toujours inférieurs aux taux américains (5). Enfin, la progression, au cours des dix dernières années, du taux de non-emploi des hommes français âgés de 25 à 49 ans est surtout marquée pour les personnes sans diplôme.

4. Conventionnellement, la population en âge de travailler est définie comme l'ensemble des personnes âgées de 15 à 64 ans, ce qui pose certains problèmes de comparaison : en France, l'âge légal de la retraite est 60 ans, et la comparaison des taux d'activité est donc biaisée en défaveur de la France. En outre, compte tenu de l'allongement de la scolarité, l'âge d'entrée sur le marché du travail est de plus en plus retardé. Cette raison explique que nous ne retenions pas dans notre étude les personnes âgées de 15 à 19 ans.

5. On observe même que les taux de non-emploi des hommes de niveau de diplôme D, en France, sont en général inférieurs à ceux des personnes de niveau de diplôme D + 1 aux États-Unis. Ce résultat semble donc particulièrement robuste et peu sensible à une modification de notre critère de mise en équivalence des niveaux d'éducation.

En revanche les taux de non-emploi français sont plus élevés pour les tranches d'âge extrêmes. Les différences sont particulièrement marquées dans le cas des jeunes : en France, le taux de non-emploi des hommes âgés de 20 à 24 ans passe de 40 % en 1983 à 62 % en 1993 alors qu'aux États-Unis, il oscille entre 23 % et 33 %. Ces écarts importants se maintiennent quand on tient compte des différences de niveau d'éducation.

Pour les hommes de 50 à 64 ans, le taux de non-emploi français est de 6 points plus fort au début des années quatre-vingt et 15 points au début des années quatre-vingt-dix. Ces écarts sont plus modestes quand on contrôle par le niveau de diplôme, et les taux de non-emploi sont plus forts en France qu'aux États-Unis pour les personnes les moins diplômées.

Pour les femmes, le taux de non-emploi global est plus élevé en France : il vaut 46 % en début de période et baisse très légèrement sur la période ; ceci masque la double hausse du taux de participation et du taux de chômage. Aux États-Unis, ce taux fluctue entre 35 et 45 %.

Les taux de non-emploi de la catégorie 25-49 ans sont assez proches dans les deux pays, mais celui des femmes françaises reste plus élevé : 33 % en France contre 29 % aux États-Unis. On notera que cet écart est moindre que la différence de taux de chômage observée à la même date (7 %). En outre, à niveau de diplôme égal, les femmes de 25 à 49 ans sont cependant plus employées en France qu'aux États-Unis. Les écarts agrégés relèvent donc d'un effet de composition.

Il convient de rapprocher ce résultat de celui précédemment observé concernant les taux de chômage. Si les femmes françaises sont, à niveau d'éducation identique, plus au chômage que les américaines, leur taux de non-emploi ne sont en général pas plus forts. L'interprétation de ce hiatus est délicate dans la mesure où il ne nous est pas possible de distinguer entre non-participation volontaire et non-participation subie. On peut cependant penser que le taux de chômage féminin américain sous-évalue les difficultés d'accès à l'emploi de cette catégorie. Plusieurs points méritent d'être précisés. D'abord, certaines études ont souligné les frontières ténues qui séparent, dans le cas du marché du travail américain, le chômage de la non-participation. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des personnes les moins qualifiées. Ensuite, on peut penser que l'accroissement du taux de chômage féminin en France est

partiellement dû à une évolution de l'enregistrement statistique des femmes en recherche d'emploi : en termes de flux, entre 1970 et 1993, les femmes quittant un emploi tendent de plus en plus à être enregistrées comme chômeuses et de moins en moins comme inactives. Compte tenu de son ampleur, cette évolution ne s'explique sans doute pas uniquement par une diminution des départs volontaires (Cohen et Lefranc, 1994). En l'absence de données microéconomiques plus détaillées, on se gardera de toute interprétation tranchée. Cependant on notera que la seule lecture des taux de chômage n'épuise pas la question des différences d'accès des femmes à l'emploi.

L'analyse menée pour les femmes âgées de 25 à 49 ans vaut moins dans le cas de celles âgées de 20 à 24 ans. Les écarts de taux de non-emploi sont de grande ampleur : le taux de non-emploi passe en France de 48 à 64 %, alors qu'aux États-Unis, il fluctue entre 35 et 40 %. Pour les tranches d'âge les plus jeunes, l'indicateur de taux de non-emploi inclut les personnes en cours d'études et incorpore donc un biais dans la mesure du phénomène de sous-emploi.

Enfin, les taux de non-emploi des femmes les plus âgées sont plus forts en France, ce qui traduit peut-être autant un phénomène de plus faible participation au marché du travail que des difficultés plus marquées d'accès à l'emploi.

En résumé, l'étude du taux de non-emploi révèle des difficultés d'accès à l'emploi surtout très marquées en France dans le cas des jeunes, alors que le taux d'emploi des travailleurs d'âge mûr est toujours plus fort en France qu'aux États-Unis, que l'on corrige ou non par les différences de niveau de diplôme moyen. La prise en compte d'indicateurs élargis de taux de non-emploi permet donc de compléter la comparaison des taux de chômage français et américain. Elle met en avant la possibilité d'un biais dans l'enregistrement des chômeurs qui tendrait à surestimer les différences de taux agrégés.

### **La décomposition du différentiel de taux de chômage agrégé**

L'étude par catégorie de main-d'œuvre suggère un rôle possible des différences de composition dans l'écart de taux de chômage agrégé. On tente ici de mesurer l'ampleur de ces effets sous l'hypothèse de nomenclature explicitée précédemment (pour la méthode, cf. encadré 3).

## Encadré 3

## DÉCOMPOSITION DU DIFFÉRENTIEL DU TAUX DE CHÔMAGE AGRÉGÉ

Pour rendre compte du différentiel de taux de chômage agrégé, on procède à la décomposition comptable suivante :

Soit  $j$  l'indice des différentes catégories obtenues par croisement d'âge, sexe et diplôme,  $u$  le taux de chômage agrégé,  $u_j$  le taux de chômage de la catégorie  $j$  et  $p_j$  la part de la catégorie  $j$  dans la population active totale, on a :

$$u = \sum_j p_j \cdot u_j$$

Le différentiel de taux de chômage entre les deux pays s'écrit donc :

$$u_{\text{France}} - u_{\text{USA}} = \sum_j u_j^{\text{USA}} \cdot (p_j^{\text{France}} - p_j^{\text{USA}}) + \sum_j p_j^{\text{France}} \cdot (u_j^{\text{France}} - u_j^{\text{USA}}) \quad (1)$$

Le premier terme du membre de gauche correspond au différentiel de taux de chômage qui serait observé si les taux de chômage par catégorie américains étaient appliqués à la structure française (par âge, sexe et niveau d'éducation) de la population active. Le second terme, correctif, correspond à la part du différentiel agrégé expliquée par les différences interpays de taux de chômage au sein de chaque catégorie de travailleurs.

Afin de mieux cerner l'importance des effets de composition, les résultats de la décomposition comptable sont présentés dans le tableau A. La première colonne correspond au premier terme de la différence, la deuxième colonne au second terme. Le tableau B présente les résultats de la décomposition comptable réagréés par groupe de sexe, de

diplôme et d'âge. Ceci permet d'évaluer la contribution de chaque sous-ensemble de travailleurs au différentiel de taux de chômage agrégé.

Tableau A

## Décomposition du différentiel de taux de chômage agrégé

En %

	Effet de composition	Différences de taux de chômage par catégorie	Total
Effet total	3,54	1,75	5,29
Par groupe d'âge			
20 à 24 ans	0,33	0,89	1,22
25 à 49 ans	2,59	0,12	2,71
50 à 64 ans	0,62	0,74	1,36
Par sexe			
Femmes	1,46	2,10	3,56
Hommes	2,08	- 0,34	1,74
Par niveau d'éducation (1)			
Niveau 1	- 0,38	0,12	- 0,26
Niveau 2	- 0,24	0,03	- 0,21
Niveau 3	- 1,97	0,18	- 1,79
Niveau 4	3,07	- 0,71	2,36
Niveau 5	3,06	2,14	5,20

1. Cf. encadré 1.

Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).

Tableau B

## Les dix plus importantes contributions au différentiel de taux de chômage agrégé

En %

Sexe	Tranches d'âge	Niveau d'éducation (1)	Effet de composition	Différences de taux de chômage par catégorie	Total
Femmes	25-49 ans	5	0,76	0,77	1,53
Hommes	25-49 ans	5	1,12	0,16	1,28
Femmes	25-49 ans	4	0,93	0,00	0,93
Femmes	50-64 ans	5	0,32	0,38	0,70
Hommes	50-64 ans	5	0,52	0,11	0,63
Femmes	20-24 ans	5	0,13	0,41	0,54
Hommes	20-24 ans	5	0,20	0,31	0,51
Femmes	20-24 ans	4	0,40	0,10	0,50
Hommes	25-49 ans	4	1,42	- 0,95	0,47
Hommes	20-24 ans	4	0,25	- 0,03	0,22

1. Cf. encadré 1.

Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).

6. On notera que le point 1989 correspond, pour toutes les catégories de travailleurs américains, à un creux de taux de chômage.

Pour chaque année, nous construisons un taux de chômage hybride, appliquant les taux de chômage par catégorie de travailleurs d'un pays donné, à la composition de la population active par catégorie de l'autre pays. Par ailleurs, nous appliquons la méthode de décomposition comptable exposée précédemment aux données françaises et américaines correspondant respectivement aux années 1990 et 1989 (6). Cette décomposition néglige les effets d'équilibre général et suppose l'existence d'un taux de chômage « naturel » par catégorie de travailleur, indépendant de l'offre de travail de celle-ci.

Le graphique V représente les taux de chômage effectifs et simulés pour la France et les États-Unis (c'est-à-dire le premier terme du membre de droite de l'équation (1) de l'encadré 3), pour chacun des pays. Il montre qu'une grande partie des écarts de taux de chômage en niveau pourrait être expliquée par des effets de composition, même si les taux agrégés continuent d'évoluer de manière très dissemblable au cours du cycle.

Au niveau réagrégué, les effets de composition contribuent à la majeure partie du différentiel de taux de chômage entre la France et les États-Unis : ils représentent 67 % du différentiel total. Comme on l'a vu précédemment, ceci tient à la conjonction d'un taux de chômage relativement élevé aux États-Unis pour les personnes les moins diplômées et d'un taux de personnes peu diplômées très élevé dans la population active française. Des réagréguations à des niveaux intermédiaires permettent de qualifier ce résultat.

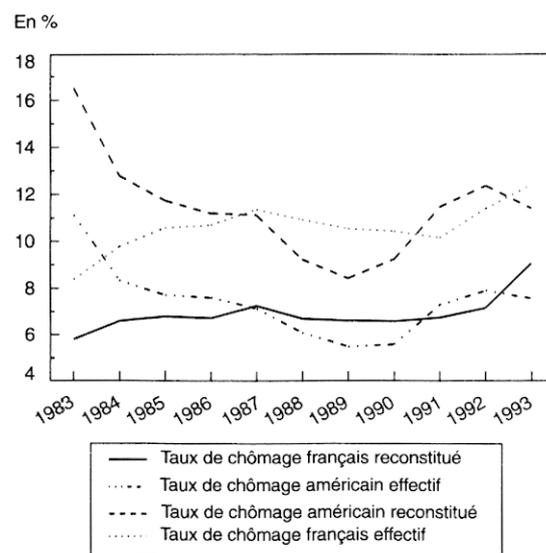
Les regroupements par âge montrent que l'essentiel du différentiel de taux est acquis dans la tranche d'âge intermédiaire. Les tranches d'âge extrêmes contribuent quant à elles à un peu moins de la moitié du différentiel total. Pour les travailleurs âgés de 25 à 49 ans, la quasi-totalité du différentiel de taux de chômage s'explique par un effet de composition de la main-d'œuvre. Cet effet joue cependant un rôle plus modeste dans le cas des tranches d'âge extrêmes et notamment pour les jeunes.

Les regroupements par sexe montrent que 7/10 du différentiel de taux de chômage total sont imputables au taux de chômage plus élevé des femmes françaises par rapport aux femmes américaines. Par ailleurs, cet écart de taux de chômage par sexe est essentiellement dû à un taux de chômage par catégorie plus élevé et non pas à un effet de composition. Environ 60 % de

l'écart de taux de chômage pour les femmes sont imputables au second terme de notre décomposition. On a cependant déjà souligné les problèmes de mesure qui peuvent être associés à une comparaison des taux de chômage féminins. Au contraire, pour les hommes, qui contribuent à 3/10 du différentiel de taux de chômage, l'écart s'explique presque totalement par des effets de composition : ceux-ci représentent 2,13 points de différence sur un total de 2,08 points. La valeur négative du deuxième terme reflète, par ailleurs, le fait qu'à composition identique, les différences de taux de chômage par catégorie s'agrègent en un taux plus faible dans le cas français.

Enfin, les regroupements par diplôme montrent que la différence de taux est imputable majoritairement aux deux dernières catégories de diplôme (niveaux 4 et 5). Concernant le niveau le plus élevé, les effets de composition et les différences de taux de chômage par catégorie se partagent la contribution au différentiel total. La contribution au différentiel de taux de la catégorie 4 inclut, quant à elle, une très forte composante d'effet de composition, et les différentiels de taux de chômage par catégorie tournent à l'avantage de la France. Les décompositions précédentes mettent donc en avant une explication possible du différentiel de taux de chômage entre la France et les États-Unis : le différentiel de formation de la main-d'œuvre.

Graphique V  
Taux de chômage effectifs et reconstitués



Sources : Bureau of labour statistics (Sorrentino, 1995).

Un tel résultat est dépendant de l'hypothèse forte de mise en correspondance des niveaux de diplôme adoptée dans cette étude. Cette hypothèse conduit peut-être à surestimer les différentiels de composition. Cependant, compte tenu des critères sur lesquels elle se fonde, il n'y a pas lieu de penser *a priori* que le biais aille nécessairement dans le sens d'une sous-estimation des niveaux d'éducation français par rapport aux diplômes américains. La décomposition souligne donc le rôle possible des effets de composition et donne une idée de leur contribution aux différentiels de taux de chômage, même si la détermination exacte de cette contribution devrait faire l'objet d'autres travaux s'efforçant par exemple de prendre en compte une mesure de la qualification professionnelle à côté du critère de diplôme.

Dans cette étude ont donc été précisées les performances comparées du marché du travail français. Il en ressort deux dimensions importantes du chômage français. Une part importante de l'écart de taux de chômage agrégé est imputable à une différence de niveau d'éducation de la population active, et non pas à des taux de chômage plus élevés pour chacune des sous-catégories qui composent le marché du travail. En outre, le niveau élevé du chômage des femmes doit être relativisé par le constat d'un taux d'accès à l'emploi identique en France et aux États-Unis. Il n'en demeure pas moins que les travailleurs les plus jeunes et les moins diplômés connaissent un accès à l'emploi plus difficile que leurs homologues américains, ce qui constitue une mauvaise spécificité du fonctionnement du marché du travail français. □

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Cohen D. et Lefranc A. (1994)**, « French Unemployment : Hysteresis or Adjustment to a New Equilibrium », *mimeo*, Cepremap.

**Fougère D. et Kamionka T. (1992)**, « Un modèle markovien du marché du travail », *Annales d'Économie et de Statistique*, n° 27, juillet-septembre, pp. 149-188.

**Juhn C., Murphy K.M. et Topel R.H. (1991)**, « Why has the Natural Rate of Unemployment Increased over Time ? », *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 2, pp. 75-126.

**OCDE (1993 et 1995)**, *Regard sur l'éducation*, Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, Paris.

**OCDE (1996)**, « 1995-1996 : États-Unis », *Études économiques de l'OCDE*.

**Sorrentino C. (1993)**, « International Comparaison of Unemployment Indicators », *Monthly Labor Review*, 116 (3), mars, pp. 3-24.

**Sorrentino C. (1995)**, « International Unemployment Indicators », *Monthly Labor Review*, 118 (8), août, pp. 31-50.

## COMPARAISONS DE DIFFÉRENTS INDICATEURS DE TAUX DE CHÔMAGE

Le *Bureau of Labour Statistics* (BLS) américain retient, pour les États-Unis, sept indicateurs de chômage, U1 à U7, basés sur des définitions de plus en plus larges du taux de chômage.

**U1 -Taux de chômage de longue durée :** nombre de personnes au chômage depuis plus de 13 semaines rapporté à la population active totale.

**U2 -Taux de chômeurs ayant perdu leur emploi :** nombre de chômeurs ayant perdu leur emploi rapporté à la population active totale. Ce taux ne tient donc pas compte des personnes entrant sur le marché du travail après une période d'inactivité.

**U3 -Taux de chômage de la population adulte :** taux de chômage des personnes de plus de 25 ans.

**U4 -Taux de chômage des personnes cherchant un emploi à temps plein :** nombre de chômeurs cherchant un emploi à temps plein rapporté à la population active à temps plein.

**U5 -Taux de chômage conventionnel.**

**U6 -Taux de chômage incluant le temps partiel involontaire et les personnes cherchant un emploi à temps partiel :** personnes cherchant un emploi à temps plein + la moitié des personnes cherchant un emploi à temps partiel + la moitié des personnes en temps partiel involontaire rapportées à la population active totale - la moitié de la population active à temps partiel.

**U7 -Taux prenant en compte les travailleurs découragés :** taux calculé en ajoutant au numérateur et au dénominateur de U6 les travailleurs découragés, lesquels sont définis comme les personnes inactives souhaitant exercer un emploi et ayant abandonné la recherche car elles ne pensent pas pouvoir trouver de travail.

Dans une série d'études récentes (Sorrentino, 1993 et 1995), le BLS a reconstruit des taux de chômage identiques pour dix grands pays développés. Le graphique ci-contre reproduit ces données pour la France et les États-Unis.

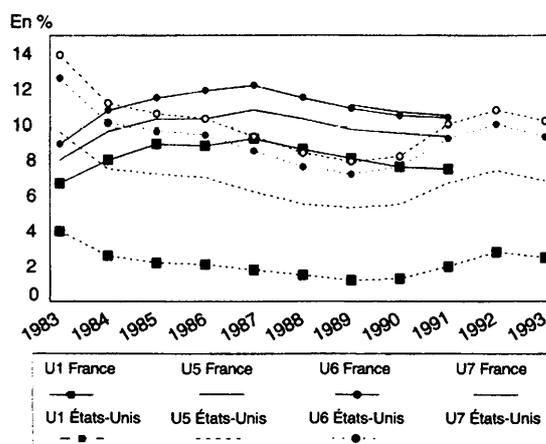
Il montre que les indicateurs de taux de chômage les plus restrictifs magnifient les écarts entre les deux pays : le taux de chômage est moins sensible au changement de définition en France qu'aux États-Unis. Ceci révèle le fait que les chômeurs enregistrés par la mesure conventionnelle U5 en France ont en général une durée de chômage assez longue, ce qui n'est pas le cas aux États-Unis. En France, plus de la moitié des personnes enre-

gistrées au chômage à une date donnée le sont encore un an après, alors qu'aux États-Unis, la moitié des entrants au chômage sortent en moins de 6 mois.

Par ailleurs, la prise en compte des chômeurs à temps partiel et des travailleurs découragés (mesures U6 et U7) est sans effet important sur le niveau du taux de chômage français. Ce n'est par contre pas le cas pour les États-Unis où l'inclusion de ces individus accroît le niveau du taux de chômage de plus de 3,5 points. On est alors conduit à relativiser ce qui a été dit précédemment sur le faible nombre de chômeurs de longue durée dans ce pays, ceux-ci faisant vraisemblablement partie de la catégorie des travailleurs découragés. Par ailleurs ces résultats sont corroborés par une autre étude (Juhn *et al.*, 1991) sur la montée du sous-emploi aux États-Unis, qui met en évidence l'augmentation sur longue période des retraits d'activités. Ses auteurs montrent aussi que cet accroissement de la non-participation est fortement corrélé à l'évolution du chômage et qu'il est surtout marqué pour les individus situés en bas de la hiérarchie salariale.

Compte tenu de la sensibilité des mesures de taux de chômage à la définition retenue et, vraisemblablement, au contexte institutionnel d'enregistrement et de déclaration des individus, il convient donc d'évaluer avec précaution le diagnostic d'un taux de chômage français massivement plus élevé que le taux de chômage américain.

Comparaison de différents indicateurs de taux de chômage



Sources : enquêtes Emploi (Insee) et Current Population Survey (Census Bureau).